



Offrant un cadre unique en Amérique du Nord, carrefour entre l'Europe et l'Amérique, le Québec présente un système d'éducation alliant accessibilité et performance. L'éducation québécoise présente un excellent rapport qualité/prix. Pour une qualité de formation équivalente, il en coûte moins cher d'étudier au Québec que partout ailleurs en Amérique du Nord.

Par ailleurs, le Québec pratique une politique d'accueil privilégié à l'intention des étudiants français, leur venue sur le territoire québécois étant garante d'un enrichissement mutuel entre nos deux communautés francophones.

La démarche pour obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études est identique pour tous les étudiants internationaux. Après avoir obtenu votre lettre d'admission dans un établissement d'enseignement pour étudier au Québec, vous devez, sauf en cas d'exemption :

- Obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études, délivré par les autorités québécoises de l'immigration;
- Obtenir un permis d'études, délivré par les autorités canadiennes de l'immigration.

Le délai de traitement d'une demande de CAQ est de quatre semaines, excluant les délais postaux. Le délai de traitement d'une demande de permis d'études et, le cas échéant, d'un visa de résident temporaire, peut varier d'un Bureau canadien des visas à un autre et selon la nécessité ou non de passer un examen médical.



## **La démarche en 4 étapes pour venir étudier au Canada:**

Dès que vous avez obtenu votre lettre d'admission de l'établissement d'enseignement, commencez vos démarches pour obtenir les autorisations nécessaires pour venir étudier au Québec :

1 - Assurez-vous de satisfaire aux conditions requises pour obtenir un CAQ.

2- Téléchargez la Demande de certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études. Le seul formulaire valide est celui disponible en ligne à l'adresse [www.immigration-quebec.qc.ca](http://www.immigration-quebec.qc.ca), ou celui imprimé depuis le 12 janvier 2005. L'utilisation d'une édition antérieure pourrait entraîner un délai dans le traitement de votre demande.

Remplissez la demande au complet et adressez-la au Service aux étudiants étrangers à Montréal. Accompagnez votre demande du paiement des frais exigés et des documents requis. Assurez-vous que votre dossier est complet sinon le traitement de votre demande sera retardé.

### **IMPORTANT**

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) ne peut, en vertu de la loi, transmettre à quiconque (y compris vos parents, si vous avez 18 ans ou plus) des renseignements qui vous concernent, sans votre autorisation.

Pour autoriser une personne ou un organisme à obtenir du MICC des renseignements se rapportant à votre demande de CAQ pour études, vous devez joindre à votre demande une Autorisation de communiquer des renseignements personnels.

3- Si les conditions requises sont satisfaites, un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études sera délivré à votre nom. Le CAQ est valide pour la durée de vos études jusqu'à un maximum de trois ans. Au-delà de cette période, vous devez obtenir un nouveau CAQ en faisant une demande de renouvellement.

4- Adressez-vous au Bureau canadien des visas qui couvre votre territoire pour obtenir un permis d'études et, s'il est requis, un visa de résident temporaire. Vérifiez auprès du Bureau canadien des visas si vous pouvez déposer votre demande de permis d'études en même temps que votre demande de CAQ pour études. Le Bureau canadien des visas qui traitera votre requête peut demander tout document nécessaire à l'analyse de votre dossier, notamment, les documents relatifs à l'évaluation de vos capacités d'autonomie financière.

Des frais sont exigés par le gouvernement du Canada.

Pour les résidents de certains pays, un examen médical est obligatoire pour l'obtention du permis d'études. Si c'est votre cas, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) vous en informera et vous transmettra la liste des médecins que vous pourrez consulter à cette fin.

## Particularités aux étudiants Français:

Quelques particularités s'appliquent aux étudiants de nationalité française. Les étudiants d'autres nationalités résidant en France doivent faire la même démarche que tous les autres étudiants internationaux.

### 1. Assurance maladie et hospitalisation

L'assurance maladie et hospitalisation est obligatoire pour poursuivre des études au Québec. Pour bénéficier du régime d'assurance maladie et hospitalisation ainsi que du régime d'assurance médicaments du Québec, vous devrez vous inscrire auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), le plus tôt possible après votre arrivée, en fournissant les documents suivants :

- la lettre d'inscription à temps plein de l'établissement d'enseignement où vous poursuivrez vos études;
- votre CAQ pour études;
- votre passeport français;

### 2. Obtention de copies certifiées conformes

La plupart des documents requis à l'appui d'une demande de CAQ pour études doivent être des originaux ou des copies certifiées conformes.

Une copie peut être certifiée conforme par l'institution qui a produit le document original ou par une personne ou une institution ayant le pouvoir de recevoir un serment. Le sceau de l'institution ou de la personne habilitée doit apparaître sur la copie certifiée.

### 3. Preuves de capacité financière et de prise en charge

Un des documents que vous ou vos parents pourrez fournir pour établir votre capacité financière à poursuivre des études au Québec est la lettre de banque. Tout répondant (parents, connaissances ou amis) qui s'engage à subvenir à vos besoins financiers durant toute la durée de vos études, doit obligatoirement fournir l'original de la Déclaration assermentée de prise en charge financière d'un étudiant étranger ou d'une étudiante étrangère, en plus des preuves de capacité financière.

### 4. Déclaration assermentée

Lorsqu'une déclaration assermentée est requise en vue de l'obtention de votre CAQ pour études, vous pouvez remplacer cette déclaration par une attestation ou déclaration sur l'honneur avec légalisation ou certification matérielle de signature. Pour être conforme, le document présenté doit porter le sceau original de la mairie attestant qu'il a été vu pour certification ou pour légalisation de la signature. Il doit également comprendre les éléments essentiels de la déclaration proposée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

## **IMPORTANT**

Les informations ci-dessus ne sont qu'à titre indicatif seulement et peuvent être modifiées sans préavis. Pour tout renseignement, visitez le site gouvernemental d'Immigration Canada en ligne à l'adresse [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)

## **IMPORTANT**

Nous vous ferons parvenir une attestation d'inscription suite à la réception d'un dépôt de 2000,00 \$ canadien. Cet argent sera transféré par virement bancaire et sera déposé dans un compte à votre nom.

Dès que vous avez obtenu votre lettre d'admission de l'établissement d'enseignement, commencez vos démarches pour obtenir les autorisations nécessaires pour venir étudier au Québec.